

TAR**AC**

Vers plus de dignité !

**DECLINAISON DES
ORIENTATIONS ASSOCIATIVES
ANNÉE 2017**

TARMAC

**Validé en Conseil d'Administration du 17 novembre 2016
Présenté en Comité d'Entreprise du 24 novembre 2016**

SOMMAIRE

1. Déclinaison du projet associatif et paradoxes	3
2. L'urgence de la vielle sociale en Sarthe.....	4
3. Le questionnement de la pérennisation des accueils de jour	4
4. Centralisation de la gestion des dispositifs de la demande d'asile	5
5. La résidence Athanor et le vieillissement des populations accueillies dans nos dispositifs d'hébergement.....	5
6. Développement des dispositifs d'accompagnement des sortants de maison d'arrêt	6
7. L'insertion professionnelle et les liens avec l'entreprise	6
8. L'aide alimentaire et l'association TARMAC	7

1. Déclinaison du projet associatif et paradoxes

→ *Se mobiliser pour faire vivre l'objet associatif*

Au cours de ces dernières décennies, la situation économique de notre pays s'est considérablement aggravée. Le nombre de personnes au chômage avoisine les 10% de la population active, celles en situation de précarité atteint un niveau inquiétant et les personnes à la rue sont de plus en plus nombreuses. Face à cela, la volonté d'économie budgétaire de l'Etat risque de sacrifier les réponses aux besoins élémentaires de la population la plus vulnérable. Nous devons veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

L'association TARMAC entend jouer un rôle dans l'évolution des politiques publiques (via son adhésion au réseau FNARS, notamment) et dans la déclinaison de ces dernières sur le territoire. Nous souhaitons être au plus près des décideurs pour que le message de l'association soit entendu. Ainsi, dans un contexte de mise en avant de l'action associative par les différents responsables politiques ou administratifs, TARMAC entend jouer un rôle et peser un poids véritable à l'échelle locale. Les espaces d'interdépendance, d'interrelation que l'association crée doivent nous permettre d'étendre notre champ d'action et d'influencer les choix politiques locaux.

Cette ambition nous fait prendre conscience de nos limites. Paradoxalement l'espace de liberté dont dispose l'association n'est pas un espace de pouvoir. Notre dépendance des financements publics nous impose de respecter leurs exigences réglementaires. L'association TARMAC pointe et exprime les limites de nouvelles modalités de délégation et de gestion imposées par l'Etat. Face à des enveloppes financières contraintes, l'administration a imposé une exigence de visibilité et d'efficacité (« le meilleur service au meilleur coût »). Une priorisation des financements publics incite l'Etat et les collectivités locales à mettre en concurrence les acteurs et à introduire des appels à projet ou encore des appels d'offre qui imposent le formatage des pratiques pour uniformiser les coûts. Force est de constater que ces directives ne sont pas négociables. L'association pointe les limites de cette logique. Quid des différences de nature, de missions, des populations accueillies dans nos services et établissements ?

→ *Assurer la pérennité et le développement de l'association*

Aujourd'hui comme hier, l'équilibre financier de notre association est la condition de sa survie et donc de sa capacité à assurer ses missions. Nous devons continuer à assurer une vigilance permanente à tous les niveaux afin de redresser durablement sa situation financière. Cette vigilance sera facilitée par des outils de gestion sous le pilotage de l'équipe de direction. Notre réactivité pour répondre aux appels à projets aura entre autre pour objectif que les restrictions budgétaires n'aient pas de conséquences sur l'emploi. Les projets d'établissements seront finalisés.

C'est grâce à l'engagement collectif et la dynamique de tous les acteurs : salariés, bénévoles, gouvernances que la qualité de nos actions sera reconnue publiquement. C'est notre mobilisation collective contre l'exclusion, qui nous légitimera et contribuera au rayonnement et donc au développement de l'association. Le journal associatif TARMAC ensemble permet de faire partager l'ensemble de nos actions. Malgré les contraintes et les limites auxquels nous sommes confrontés, nous pouvons être collectivement fiers du travail accompli par tous.

2. L'urgence de la vielle sociale en Sarthe

L'augmentation du nombre de demandes sur les dispositifs d'urgence sociale et le manque de solutions s'accroît. Plus que jamais le 115 se révèle dans l'incapacité de répondre à ses missions. Le 115 révèle le manque manifeste et constant de places pérennes sur certains territoires, conduisant à une embolie du système par le bas – via un accroissement de la demande d'urgence sociale - et par le haut – du fait de l'absence de sortie. La stratégie tournée vers l'accès au logement amorcée est en difficulté. Si le droit au logement est aujourd'hui opposable, il n'est pas effectif pour tous. Cette gestion de la pénurie entraîne le désarroi des personnes à la rue qui, découragées, n'appellent plus le numéro d'urgence.

L'association continuera ses discussions avec les pouvoirs publics et réclamera la coordination d'une évaluation des besoins entre tous les acteurs concernés. Objectif : adapter quantitativement l'offre d'hébergement et renforcer les équipes de professionnels et permettre un suivi et un accompagnement individualisé vers des solutions pérennes.

Des solutions durables d'hébergement et d'accompagnement doivent en parallèle être trouvées pour les personnes ne pouvant accéder au logement du fait de leur statut administratif. Les demandes d'hébergement de personnes hors Union européenne se sont accrues. L'association demande par ailleurs la création de places dédiées à l'accompagnement pour les demandeurs d'asile pour une intégration sur le territoire d'accueil (et non par une répartition sur le national). Le déficit de places adaptées et la difficile articulation avec le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, entraîne une forte demande des demandeurs d'asile et des déboutés sur les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence de droit commun, également insuffisants pour faire face aux besoins et à l'augmentation des demandes.

3. Le questionnement de la pérennisation des accueils de jour

Les accueils de jour de l'association TARMAC (la « Halte Mancelle » et la « Flambée ») sont des véritables passerelles de l'exclusion vers l'inclusion. Ces lieux sont des outils importants pour la modération des tensions sociales sur la ville du Mans (appropriation des règles de vie en collectif, échanges entre population, régulation et inclusion...). Ils ont pour missions :

- D'apporter une réponse aux besoins essentiels de la personne (alimenter, vêtir, se laver ...)
- D'accueillir et d'écouter une population en précarité ;
- De favoriser l'émergence du projet de la personne pour construire un parcours vers le droit commun ;
- D'accompagner le vivre ensemble ;
- De savoir à quel moment orienter vers les services de droit commun.

Face à l'augmentation des actes de violence et à l'évolution des publics accueillis, le modèle des accueils de jour est remis en question. L'association pointe d'une part une insuffisance et une précarisation des financements accordés ; d'autre part une multiplication des situations d'insécurité pour les professionnels et les publics accueillis. L'implication et l'engagement des bénévoles nous permettent malgré tout d'asseoir une action de terrain opérante.

L'association entend alerter les financeurs sur le déséquilibre de notre modèle, devant engager des actions de soutien appuyé de leur part.

4. Centralisation de la gestion des dispositifs de la demande d'asile

Face à l'augmentation de la demande d'asile qui s'est poursuivie en 2016 et à la multiplication des situations de vie indignes pour les personnes qui ont fui leur pays, un plan interministériel d'accueil national a été mis en place dans le respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la réforme de l'asile. De nouvelles places CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs D'asile), ATSA (Accueil Temporaire Service de l'Asile), CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) et depuis peu PRAHDA (places rattachées au Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) sont créées pour répondre aux flux migratoires et aux demandes. Une part importante des appels à projet visant la création de places pour l'accompagnement de ces populations est calibrée pour les opérateurs nationaux. L'association continue à défendre sa place sur le territoire et ses relations privilégiées avec les pouvoirs publics pour permettre des réponses de proximité co-construites. TARMAC se positionne malgré tout sur ces appels à projet / appel d'offre.

Des actions sont à mener pour que les mineurs étrangers non accompagnés, particulièrement vulnérables, trouvent une protection sur le territoire. L'association engagera les coopérations nécessaires avec, notamment les services du Département, pour participer à cette dynamique.

L'association est convaincue de la nécessité d'investir davantage dans les politiques de solidarité et de cohésion sociale. Toutefois, nous pointons des difficultés du dispositif d'accueil, de mise à l'abri, d'accès à la procédure d'asile et d'intégration des personnes présentes sur notre territoire.

Quid des places d'urgence (HUDA) annoncées comme à supprimer dans les prochaines années ? De l'intégration des personnes réfugiées sur les territoires ? Une coordination des acteurs nous semble nécessaire pour exporter la dynamique constructive et positive mise en place sur les CAO (articulation de l'administration décentralisée, de la collectivité, des acteurs caritatifs en collaboration avec les professionnels de TARMAC).

Une commission du Conseil d'Administration va suivre la problématique des déboutés et les orienter vers les associations caritatives qui pourraient les aider à gérer leur quotidien. Par l'action de cette commission, le Conseil d'Administration suivra au plus près la question difficile et douloureuse des déboutés.

5. La résidence Athanor et le vieillissement des populations accueillies dans nos dispositifs d'hébergement

Au titre du CHRS Accueil Cénomane et des Lits Halte Soins Santé, un dossier d'humanisation, à l'instar de Saint-Victeur, est en cours d'élaboration. Ces travaux à réaliser avec l'aide financière de l'Etat, sous le pilotage du bailleur social, doivent permettre d'accueillir dans des conditions qui respectent la dignité et l'intimité des personnes et doivent assurer leur sécurité.

Le vieillissement des personnes en situation de précarité est une préoccupation majeure en Sarthe. Les personnes sans domicile dépassant l'âge de 60 ans sont de plus en plus nombreuses et nécessitent une prise en charge différente de celle mises en place dans les CHRS. Ces personnes présentent souvent des pathologies multiples et complexes, et cumulent les effets d'un vieillissement précoce induit par des conditions de vie dégradées. Force est de constater que les structures de droit commun (type EHPAD) ne sont pas adaptées aux problématiques spécifiques de ces personnes, tant le fonctionnement est trop souvent normatif. De plus, beaucoup

d'établissement craignent d'accueillir ces publics qui seraient difficilement contrôlables et dont l'intégration dans l'établissement pourrait être problématique.

Face à cette situation, l'association entend faire remonter ces besoins et travailler à une solution coordonnée. La création d'une résidence sociale pour personnes isolées vieillissement est une première réponse (projet en cours avec le bailleur social), mais insuffisante.

6. Développement des dispositifs d'accompagnement des sortants de maison d'arrêt

Les dispositifs de TARMAC, que l'on évoque le CHRS, les accueils de jours, les ateliers ou le chantier d'insertion (liste non exhaustive), sont susceptibles d'accueillir et d'accompagner des personnes ayant connu la justice ou en cours d'exécution d'une mesure de justice. Ces personnes peuvent exécuter une mesure alternative à la prison ou sortir de prison après avoir effectué l'intégralité de leur peine. Ces peines en milieu ouvert, au sein de la société, font sens en cumulant sanction et accompagnement.

En répondant à l'appel à projet DIHAL, l'association a proposé la mise en place d'un accompagnement coordonné pour contribuer à maintenir des perspectives d'insertion et réparer l'effet désocialisant de la détention ou l'effet de marginalisation lié à un historique judiciaire. Le dispositif est baptisé PRISMA (Parcours Résidentiel d'Insertion pour les Sortants de Maison d'Arrêt). Ce dispositif comprenant 3 places en hébergement collectif et 5 logements accompagnés participe à la mise en place des moyens d'une réinsertion durable dans la société des personnes placées sous main de justice. Elles favorisent ainsi la lutte contre la récidive par la construction progressive d'un projet d'insertion.

L'expérimentation induit par les modalités de financements du DIHAL doit trouver une pérennisation, voire un développement face aux besoins recensés.

7. L'insertion professionnelle et les liens avec l'entreprise

Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans le parcours d'insertion et de formation des publics en situation de précarité. Les enjeux territoriaux et politiques qui interpellent l'association sont les suivants :

- Développer un accompagnement professionnel et social à toute personne privée d'activité et proposer à tout demandeur d'emploi des offres adaptées. Les difficultés relevant du domaine de la santé, du logement, ou encore de la parentalité doivent être traités en parallèle de l'accès à la formation et à l'emploi.
- Agir pour l'application du droit à la formation « tout au long de la vie » issu du schéma régional « formations, santé, social et territoires 2011-2016 ». Travailler à la réorientation des crédits de la formation professionnelle vers les demandeurs d'emploi.
- Apporter des préconisations pour anticiper les évolutions du secteur de l'insertion professionnelle (notamment l'Insertion par l'Activité Economique) en repensant son organisation, les modèles de fonctionnement et les modèles économiques.

- Favoriser l'insertion au plus vite dans l'emploi ordinaire en proposant un accompagnement adapté sur la durée du couple employeur-employé pour favoriser l'intégration des personnes au sein des entreprises.
- Mieux comprendre les attentes des entreprises, s'adapter aux conditions réelles de l'intégration dans l'emploi.

TARMAC entend engager ces dispositifs dans une évolution progressive, en cohérence avec les logiques de leur territoire, en organisant leur rapprochement avec les entreprises pour leur permettre de mieux s'ancrer dans l'entrepreneuriat pour mieux insérer.

Ainsi, pour amplifier nos actions, des mutualisations seront engagées avec des acteurs du secteur de l'insertion à même objet social (par exemple : création du collectif PROPULSE réunissant 7 chantiers d'insertion en Sarthe, dont les « Jardins de Vaujoubert »).

Par ailleurs, l'association a une attention particulière pour lever les freins à l'emploi. Ainsi, la consolidation des offres de service (financées à l'activité réalisée) restera un enjeu majeur sur le pôle insertion professionnelle et formation.

8. L'aide alimentaire et l'association TARMAC

L'alimentation est un angle direct d'approche de l'action sociale. Le manque de nourriture est le stigmate le plus visible de la pauvreté dans la mesure où le repas est un symbole fort de convivialité et de partage. L'exclusion économique s'accompagne souvent d'isolement, de fragilité morale ou de perte de confiance. C'est pourquoi, au-delà des objectifs déterminés, une échoppe solidaire a été créée. Elle peut être le prétexte d'une action solidaire plus vaste en tant que lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges d'informations sur la santé, la maîtrise des énergies, notamment, et de rencontres intergénérationnelles.

Pour cette raison, l'association se mobilise pour assurer le déploiement du dispositif (notamment par la promotion auprès des dirigeants, des politiques de la récupération des repas non consommés) et pour en assurer sa pérennité par l'intégration de l'activité dans le dispositif « Ateliers CHRS ». Ainsi, les usagers intégrés aux ateliers (bénéficiaires de l'aide alimentaire à TARMAC) seront amenés à définir avec le travailleur social, un projet individuel qu'il souhaite mener à bien pendant la période d'accès à la plateforme. L'association se mobilise activement pour la recherche de subventions complémentaires pour l'année 2017 (aide au fonctionnement et à l'investissement).